

Communiqué de presse

11 décembre 2015 - N° 33

Marie-Laurence Bouchon
Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 76 10
mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon
Head of Investor Relations
& Rating Agencies
+33 (0)1 58 44 71 68
bbougon@scor.com

 www.scor.com
 @SCOR_SE

Déclaration à la suite de l'annonce faite par Sompo le 11 décembre 2015

SCOR prend acte de l'annonce faite aujourd'hui par Sompo de ne pas mettre en oeuvre son projet annoncé le 6 mars 2015. Ce projet incluait l'acquisition de 8,1% des droits de vote de SCOR, son intention de porter sa participation à 15 %, et l'application à sa participation dans SCOR de la méthode comptable de mise en équivalence.

SCOR respecte pleinement la décision de Sompo. A la connaissance de SCOR, cette décision ne résulte pas d'une révision par Sompo des perspectives financières et commerciales de SCOR.

Sompo est un client important apprécié par SCOR, qui attache une importance particulière à la pérennité de la relation commerciale entre les deux sociétés.

Lors de la notification par Sompo, en mars 2015, de sa décision d'investir dans SCOR, le Groupe a déclaré que cet investissement n'aurait aucun impact sur le développement stratégique de SCOR, ni sur sa gouvernance ni sur sa gestion. La stratégie de SCOR demeure inchangée et le Groupe est en bonne voie pour atteindre les deux objectifs stratégiques de son plan « Optimal Dynamics », la rentabilité et la solvabilité.

SCOR est une société indépendante, qui a bénéficié cette année du relèvement de ses notations financières et de l'approbation de son modèle interne. SCOR continuera d'offrir à ses clients des services de premier ordre, au Japon comme dans le reste du monde.

*

* *

Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 20 mars 2015 sous le numéro D.15-0181 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui

Communiqué de presse
11 décembre 2015 - N°33

Marie-Laurence Bouchon
Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 76 10
mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon
Head of Investor Relations
& Rating Agencies
+33 (0)1 58 44 71 68
bbougon@scor.com

 www.scor.com
 @SCOR_SE

pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».